

L'ALGÉRIE COMPTE PLUS DE 200 000 CONSOMMATEURS DE CANNABIS

7 000 toxicomanes traités en 2009

Par

Amirouche Yazid

7 000 TOXICOMANES ont été traités par des centres hospitaliers durant l'année 2009. C'est ce qu'a indiqué, hier, le président de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT), Abdelmalek Sayah, à l'occasion de l'ouverture du séminaire régional pour les wilayas du Centre sur l'application de la loi 18-04 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic de stupéfiants.

Autre chiffre avancé : l'Algérie compte plus de 200 000 consommateurs de cannabis.

M. Sayah a expliqué que le taux de toxicomanes est en perpétuelle hausse, comme l'attestent les statistiques, ainsi que le volume des stupéfiants et autres substances psychotropes saisi au cours de la même année par les différentes forces de l'ordre. «Une quantité d'environ 75 tonnes de ces produits a été saisie pendant l'année 2009», dira ce responsable. Il ajoutera que le phénomène touche aussi bien les villes que les zones rurales. Une enquête de



Photo : S. Zohair

l'ONLCDT a ainsi révélé que les jeunes, garçons et filles, âgés entre 12 et 35 ans, sont les plus touchés par le fléau de la drogue.

Les actions menées par le gouvernement en matière de lutte contre la toxicomanie se sont ainsi multipliées ces dernières années. Dans le volet

législatif, c'est la loi 18-04 qui a été promulguée le 25 décembre 2004. Le texte vise «la prévention et la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes». Cette loi contient de nouvelles dispositions «préventives et curatives». La

nouveauté principale dans cette législation évoque «l'expertise médicale à laquelle sont soumis les usagers de drogues illicites». Le second point a trait à l'injonction thérapeutique, alors que le troisième prévoit «l'abandon des poursuites judiciaires à l'encontre des personnes qui se

sont conformées au traitement médical de désintoxication». La lutte contre le phénomène a été également accompagnée d'autres réalisations. Le premier responsable de l'ONLCDT a indiqué à cet effet que l'Etat s'est fixé l'objectif de réaliser 15 centres de désintoxication à travers tout le territoire national. Sur les 15 centres inscrits, M. Sayah souligne que 8 sont déjà opérationnels. Le plan de lutte prévoit également 53 centres mixtes pour la prise en charge des toxicomanes. 11 centres sur 53 ont été réalisés.

M. Abdelmalek Sayah admet que les outils de lutte contre le phénomène de la drogue sont difficiles à cerner. D'où la multiplication des rencontres, a-t-il soutenu. Et de préciser que l'objectif principal du séminaire ouvert hier est de «faciliter la mise en œuvre de la loi 04-18 dans ses différents volets». Le responsable de l'ONLCDT énumère aussi trois «objectifs spécifiques» de la rencontre. Il s'agit d'«améliorer les connaissances des personnels chargés de l'application des lois», de «permettre l'échange et le partage de connaissances» et de «renforcer les relations de collaboration et de suivi entre toutes les parties impliquées dans l'application de la loi». A. Y.